

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

20250929_DL_02

OBJET : Avenant n°1 au
marché « Infogérance du
centre de services
numériques »

Date de convocation :
19 septembre 2025

Date de séance :
29 septembre 2025

Date d'affichage :
10 octobre 2025

Membres en exercice : 9

Membres présents : 4

Membres votants : 8

*Séance en présentiel et en
visioconférence*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h30

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 septembre à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

Etaient présents : Monsieur VARLET, Monsieur PARSIS, Madame MAILLE-BARBARE, Madame LHOMME.

Secrétaire de séance : Monsieur PARSIS Laurent

Pouvoir :

Madame DELETRE donne pouvoir à Madame LHOMME

Monsieur GEST donne pouvoir à Monsieur VARLET

Madame ROY donne pouvoir à Monsieur PARSIS

Monsieur FAUVET donne pouvoir à Madame MAILLE-BARBARE

SOMME NUMERIQUE est engagé dans une démarche exigeante de gestion de la sécurité de l'information et de protection des données de santé, ayant abouti à l'obtention des certifications ISO 27001 (Système de management de la sécurité de l'information) et HDS (Hébergement de Données de Santé). Ces certifications garantissent le respect des normes internationales et réglementaires en matière de sécurité, confidentialité, intégrité et traçabilité des données sensibles.

Dans le cadre du présent marché public d'infogérance du centre de services numériques, le Titulaire est un acteur central dans la chaîne de responsabilité opérationnelle. Il intervient directement dans la gestion et l'exploitation des infrastructures et des systèmes informatiques du Pouvoir adjudicateur. De fait, le maintien et le renouvellement des certifications ISO 27001 et HDS dépendent fortement de la rigueur, la conformité et la réactivité du Titulaire dans l'exécution du marché. Ce dernier est en effet un fournisseur critique au sens des exigences de la norme ISO27001. Certains contrôles et exigences, incluant notamment les processus de gestion des incidents, les plans de continuité, la documentation de sécurité, les accès aux systèmes et les audits, sont directement liés à ses prestations.

Le présent avenant a pour objet de renforcer le cadre contractuel du marché d'infogérance, dans le contexte de la démarche de certification ISO 27001 engagée par le Pouvoir Adjudicateur, et du statut de fournisseur critique attribué au Titulaire. Il vise notamment à formaliser les exigences renforcées en matière de sécurité de l'information, de suivi d'exécution du marché, de respect des délais contractuels et de mise en place de pénalités en cas de manquement.

L'incidence financière de ces évolutions ne bouleverse pas l'équilibre économique du marché qui arrive à échéance au 31 décembre 2026.

LE BUREAU

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu la délibération n°8 du Comité syndical du 5 octobre 2021 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu les pièces du marché « Infogérance du centre de services numériques » conclu avec la société NEURONNEXION
- Vu le projet d'avenant n°1 du marché intitulé « Infogérance du centre de services numériques »
- Vu la proposition de la Commission d'Appel d'Offres de Somme Numérique en date du 29 septembre 2025 pour l'approbation de cet avenant.
- Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres pour l'approbation du présent avenant ;

DELIBERE

ARTICLE 1 : l'avenant n°1 au marché public intitulé « Infogérance du centre de services numériques » est approuvé.

ARTICLE 2 : Le Président est autorisé à signer et notifier l'avenant n°1 de cet accord-cadre.

ARTICLE 3 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.